

Vous trouverez dans ce feuillet quelques informations pratiques sur la vie communale.

### Horaires de la Mairie :

Du lundi au vendredi

9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Le samedi (permanence Etat Civil)

9h15 à 12h00

Pour information, le service urbanisme est ouvert au public du lundi au jeudi matin.

Et sur rendez-vous l'après-midi du lundi au jeudi et le vendredi toute la journée

Horaires des autres services sur le site :

[www.foret-fouesnant.org](http://www.foret-fouesnant.org)

Directeur de publication :  
Patrice VALADOU, Maire

Conception : Mairie de La Forêt-Fouesnant

Comité de Lecture :  
Commission  
Communication

## Le mot du Maire

*Chers Forestois, Chères Forestoises,*

*Le dernier bulletin municipal vous a présenté une synthèse du bilan à mi-mandat de l'équipe municipale élue en 2014. La seconde partie du mandat est ainsi engagée et cette période (que le législateur pourrait prolonger jusqu'en mars 2021) sera marquée par la concrétisation des projets dont la conception et la préparation de leur réalisation prend naturellement beaucoup de temps (contraintes des procédures administratives, contraintes financières, complexités techniques). Nous sommes donc à présent dans une phase de concrétisation que ce soit dans le domaine des services à la population que celui des chantiers importants.*

*Bref, l'activité de l'équipe municipale se poursuit et se concrétise.*

*Bonne fin d'année à toutes et à tous.*

*Le Maire, Patrice VALADOU*

## URBANISME Le Plan Local d'Urbanisme

Le projet de PLU a été arrêté en Conseil Municipal le 13 avril 2017.

Celui-ci a ensuite été adressé pour avis au Préfet et aux différentes Personnes Publiques Associées (PPA) concernées (20 au total).

La date butée, pour la réception des avis, était prévue le 02/09/2017, date à laquelle nous avons reçu la synthèse du Préfet et pratiquement tous les avis des PPA.

Parallèlement, en mai 2017, la DREAL/MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) nous a réclamé une étude environnementale supplémentaire concernant les eaux usées.

Le dossier complémentaire a été réalisé par le bureau d'étude LABOCEA :

- \* Etude d'impact concernant le projet d'extension de la station d'épuration de Pen Fallut.
- \* Inventaire des différents dysfonctionnements des réseaux d'assainissement.

L'étude a été remise fin septembre 2017, à l'issue de laquelle la MRAe nous demande 3 mois d'examen ; ce qui nous amène à la fin 2017.

En conséquence, les enquêtes publiques PLU/Eaux usées/Eaux pluviales, sont reportées début 2018.

## MEDIATHEQUE

La médiathèque a récemment augmenté son fonds par l'achat de 42 DVD et 70 CD. De plus, en cette période de rentrée littéraire, les acquisitions de livres restent importantes. Toutes ces nouveautés sont à découvrir très prochainement sur le site de la médiathèque (<http://foretfouesnant.opac3d.fr>) et bien sûr dans nos rayons ! Renseignements au 02 98 56 83 50

## ESPACE JEUNES

Pour rappel : l'espace jeunes accueille tous (tes) les jeunes Forestois (es) de 12 à 17 ans, pendant la période scolaire et les vacances. Plus d'infos : <http://www.foret-fouesnant.org/jeunesse-education/espace-jeunes/>

## POLE ENFANCE

Les programmes et bulletins d'inscription pour les mercredis de novembre et décembre sont disponibles depuis le mardi 10 octobre au Pôle Enfance, en mairie ainsi que sur le site internet de la commune. Les activités seront axées sur le thème de l'Antiquité.

Les inscriptions seront à retourner au plus tard le vendredi 27 octobre dans la boîte à lettre du Pôle Enfance ou par mail : [alsh@foret-fouesnant.org](mailto:alsh@foret-fouesnant.org)

*Le restaurant scolaire a préparé pour les enfants des 2 écoles des plats aux couleurs internationales pour la semaine du goût du 09 au 13 octobre 2017.*

### Recensement de la population du 18 janvier au 17 février 2018

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les 5 ans. Le dernier recensement datant de 2013, La Forêt-Fouesnant est donc concernée par le recensement de la population en 2018. Un agent recenseur se rendra à votre domicile à partir du 17 janvier 2018, il sera muni d'une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Renseignements complémentaires en mairie.

### INFO ELECTEURS

Pour les dernières élections, vous avez reçu une nouvelle carte électorale. Si vous avez constaté des erreurs sur celle-ci, merci de nous le signaler en mairie, muni d'un justificatif pour la correction. Par ailleurs, les enfants ayant effectué leur recensement militaire en notre mairie seront automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune à leurs 18 ans. Aucune démarche d'inscription n'est à prévoir.

## DU CHANGEMENT EN ETAT CIVIL

### PACS :

La loi n°2016-1547 de novembre 2016, de modernisation de la Justice du XXIème siècle a pour ambition de simplifier le quotidien des citoyens. A cette fin, le législateur a transféré les compétences dévolues au Greffier en matière de "PACS" aux Officiers d'état Civil des communes. A partir du 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'officier de l'état civil de la mairie du domicile procédera donc à l'enregistrement du Pacs et remettra un récépissé d'enregistrement aux personnes concernées et restituera la convention après l'avoir visée. La convention de Pacs produit ses effets dès son enregistrement en mairie. La mairie n'en conservera aucune copie. Il appartiendra aux partenaires de PACS, de la conserver précieusement et de prendre toutes les mesures pour en éviter la perte. Le Pacs figurera en mention marginale de l'acte de naissance de chaque partenaire. La compétence du notaire reste inchangée lorsque la convention de PACS est faite par acte notarié.

### CHANGEMENT DE PRENOM :

Dans le cadre de la loi précitée, la procédure de changement de prénom est confiée, depuis cette année, au service de l'état civil de votre lieu de naissance ou de votre résidence. La constitution d'un dossier de changement de prénom est à effectuer et à remettre personnellement au service de l'état civil. L'officier de l'état civil est chargé d'apprécier si la demande de modification, suppression ou adjonction de prénom(s) est conforme à l'intérêt légitime de la personne concernée.

Pour de plus amples informations, prendre contact avec le service état civil de la Mairie.

## LES PROCHAINS CHANTIERS

### ➤ Salle multifonction :

Pour l'exercice des pratiques sportives et des activités associatives, la Commune ne dispose aujourd'hui que d'un bâtiment ancien ne répondant qu'imparfaitement aux besoins et aux attentes.

Le futur bâtiment, sur l'actuel stade Jean Le Lay, aura une vocation multifonctions et disposera d'une surface utile d'environ 2 000 m<sup>2</sup> qui permettra aux associations culturelles et sportives de pratiquer leurs activités dans des conditions de confort et de sécurité optimales.

Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère et architecturale et à la maîtrise des coûts de fonctionnement de la salle.

Les dépenses estimées sont approximativement de 4 M€ TTC, avec bien entendu une partie importante (essentielle) susceptible d'être subventionnée par les différents financeurs (Etat, Communauté de Communes du Pays Fouesnantais pour 700 000 €, Conseil Départemental, Région Bretagne, Fédérations sportives...), et un remboursement important de la TVA.

Le projet, dont la coordination a été déléguée à la SAFI, société d'économie mixte départementale d'aménagement, est actuellement en phase d'étude (avant-projet sommaire) par l'architecte, en lien avec les élus et les services communaux.

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : démarrage du chantier second semestre 2018 pour une réception de l'équipement fin 2019.

### ➤ Lotissement de la grande halte :

Les travaux ont débuté le 09 octobre 2017 par les réseaux EP. Suivront l'effacement des réseaux télécom, la reprise des travaux de voirie et enrobés, la mise en place de la terre végétale et les plantations. La fin du chantier est prévue début février 2018 sauf complications liées à la météo.

### ➤ Restauration de l'Eglise Notre Dame Izel Vor :

Le chantier de restauration et de mise en accessibilité handicapés de l'église classée Monument Historique Notre-Dame d'Izel-Vor va débuter prochainement.

Il s'agira d'une opération en trois tranches, dont l'enveloppe financière est à ce jour d'environ 1,3 M € TTC.

Son calendrier prévisionnel est le suivant :

- analyse des offres des entreprises en octobre 2017
- approbation du choix des entreprises et du plan de financement définitif en novembre ou décembre 2017
- début des travaux après les fêtes de fin d'année, janvier 2018